



FICHE D'INFORMATION

Mai 2017

Vidéos de prévention pour les parents : Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est un phénomène qui touche de nombreux enfants et ses conséquences peuvent être désastreuses sur le plan émotionnel. Souvent invisible pour les personnes qui ne sont pas impliquées, il est difficile à repérer pour des adultes. On constate en revanche souvent des changements de comportement chez les victimes tels qu'un repli sur soi, des plaintes somatiques (p.ex. maux de tête ou de ventre, insomnies), une chute des résultats scolaires, voire un refus d'aller à l'école.

La vidéo en réalité virtuelle « Cyberharcèlement » présente l'histoire de Léa, 10 ans, qui souhaite devenir une star de Youtube. Au lieu de récolter gloire et paillettes, elle subit des moqueries de ses camarades d'école. Lorsque le harcèlement se poursuit sur les canaux numériques, la vie de Léa devient un enfer. Pour aborder cette question avec les parents après le visionnement de la vidéo VR, les questions posées en préambule fournissent un bon point de départ pour la discussion:

- Harcèlement et cyber-harcèlement entre enfants, de quoi s'agit-il ?
- Comment le repérer ?
- Que peut-on faire en tant que parent ?

Recommandations pour les parents :

1. Soyez attentifs aux comportements et habitudes de vos enfants, et si vous avez un doute, observez bien ce qui se passe et discutez avec eux.

Les changements d'humeur et d'intérêts font partie des signes normaux de développement de l'enfant, surtout lorsqu'il entre dans la phase de préadolescence. Il ne s'agit pas de dramatiser ou d'imaginer le pire, mais de rester à l'écoute et de prendre le temps de discuter si le doute s'installe et que les changements de comportement sont problématiques.

2. S'il s'avère que votre enfant est victime de cyberharcèlement, adressez-vous à des professionnels.

Ne restez pas seul si vous découvrez une situation de cyberharcèlement. Les professionnels – enseignants, psychologues, assistants sociaux, organismes de prévention ou d'aide aux victimes ainsi que la police – sont là pour vous conseiller dans les démarches à entreprendre. N'agissez pas dans la précipitation car vous courriez le risque que votre enfant soit doublement exclu en raison d'une intervention inappropriée de votre part.

Plus d'informations sur notre rubrique [cyberharcèlement](#)
Découvrez toutes les vidéos VR sous : www.jeunesetmedias.ch/VR